

BORDEREAU D'ENVOI

GROUPEMENT
 COMPAGNIE OU ESCADRON
 UNITÉ
 P.V. N° 2.077 / 19.79

CONSTITUANT AVEC LES PIÈCES
 QU'IL ÉNUMÈRE LA PROCÉDURE
 ENREGISTRÉE A L'UNITÉ SOUS LE
 ← NUMÉRO INDIQUÉ CI-CONTRE

CAHIER RÉSERVÉ DESTINATAIRE
79306273
 19 mars 79 - 23h10

OBJET DE LA PROCÉDURE
**Observation d'un objet volant non identifié, à , le
 19 mars 1979**

ENQUÊTE
 PRÉLIMINAIRE
 FLAGRANT DÉLIT
 COMMISSION ROGATOIRE
 AUTRE

NUMÉRO D'ORDRE	DÉSIGNATION DES PIÈCES
1	Procès-verbal d'audition D. C.
2	Procès-verbal d'audition D. C.
3	Procès-verbal d'audition Mme D. A.
4	Annexe concernant observations sur O.V.N.I.
5	Plan de situation

FRG. 28.10.79

INDEXATION DU DESTINATAIRE (X)
 NOMBRE D'EXEMPLAIRES

2	M. LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE A
1	- Mr le Préfet des
1	- Mr le Procureur de la République à
1	- Mr le Général. Commandant la Région Militaire Aérienne à
X 2	- Mr le Ministre de la Défense Nationale - Direction de la Gendarmerie - Bureau Emploi Renseignements
1	- Archives.
1	ARCHIVE TRANSMISE AU Cdt LE

SUITE DU B. E. SUR PAGE(S) SUIVANTE(S)

VU ET TRANSMIS PAR: **le GENERAL**
Commandant Régional de la
Gendarmerie à

DATE, SIGNATURE, CACHET
20 AVR. 1979
P.O. Le Colonel M...
Chef d'État Major suppléant

GENDARMERIE NATIONALE	
COMPAGNIE OU ESCADRON	
UNITE	
CODE UNITE 04452	PROCÈS-VERBAL N° 2077/1979

PROCÈS - VERBAL

DE RENSEIGNEMENTS

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE	
N° PIÈCE 1/2077	N° FEUILLET 01

NATURE PRÉCISE DES FAITS - RÉFÉRENCE

Observation d'un objet volant non identifié à _____, le 19 mars 1979 par Monsieur D _____, G

NOUS SOUSSIGNÉ(S) C. _____, M. _____, Adjudant, Officier de Police Judiciaire

VU L'(ES) ARTICLE(S) 16 à 19 et 75 du Code de Procédure Pénale

RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

DATE HEURE

CE JOUR vingt mars mil neuf cent soixante dix neuf, à dix heures quarante cinq, nous recevons au bureau de la brigade, la déclaration suivante de :

_____, G. _____, né le _____ à _____), adjoint d'enseignement, demeurant _____ à _____)

_____ le 19 mars 1979, entre 23 H 10 et 23 h 15, je me trouvais dans ma villa. Je me préparais à me mettre au lit lorsque mon attention a été attirée par une violente lumière qui provenait de l'extérieur de la maison.

_____ J'ai alors pu observer de la fenêtre de la salle de bain une sphère lumineuse qui se situait sur la crête de _____, à environ un kilomètre de ma villa. Cet objet était immobilisé et pouvait se situer à une cinquantaine de mètres du sol.

_____ J'ai nettement remarqué sa couleur d'un blanc ~~blanche~~ bleuâtre. De cette sphère s'est détachée comme une sorte de fusée de couleur rouge qui est descendue vers le sol. Compte tenu de l'éloignement je ne puis préciser la nature exacte de cette chose.

_____ Cette observation a pu durer environ une dizaine de secondes puis j'ai crié pour appeler ma femme qui se trouvait au lit. Elle est venue me rejoindre et ensemble nous avons encore observé durant une vingtaine de secondes cet étrange phénomène.

_____ Cette lueur sphérique s'est éteinte progressivement de la même manière que lorsqu'une coupure de courant intervient dans le secteur.

_____ Cet objet était absolument immobile. Sa situation exacte peut-être localisée d'une manière précise. J'ai pris comme repère la propriété de Madame M _____, mère de M. J _____ M _____, entre la tour et les cyprès que moi j'aperçois à gauche de la tour.

_____ Le 19 mars 1979, vers 23 heures 15, un violent orage s'est abattu sur la ville et les environs de _____. Des éclairs sillonnaient le ciel très couvert.

_____ J'ai pris contact vers 23 heures 30 avec les services de gendarmerie qui m'ont précisé de venir ce matin pour expliquer mes observations.

_____ Je ne puis rien vous dire quant aux dimensions de cette sphère, d'autant plus qu'il n'y avait pas de contours précis.

Le 19 mars 1979, à 11 heures 10

lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher. Approuve avec vous un mot rayé nul.

Le personne entendue :

DESTINATAIRES	<input type="checkbox"/> 1	Mr le Préfet des _____ à _____	DATE DE CLOTURE LE 2 AVR. 1979	VU ET TRANSMIS PAR LE COMMANDANT D'UNITE
	<input type="checkbox"/> 1	Mr le Procureur de la République à _____		
	<input type="checkbox"/> 1	Mr le Général Commandant la _____ Région Militaire Aérienne à _____		
	<input checked="" type="checkbox"/> 2	Mr le Ministre de la Défense Nationale Direction de la Gendarmerie - Bureau		
	<input type="checkbox"/> 1	ARCHIVES TRANSMISES A _____ Emploi-Renseignements		
<input type="checkbox"/> 1	Archives	SIGNATURE :	SIGNATURE ET CACHET	

GROUPEMENT

COMPAGNIE OU ESCADRON

UNITE
B. T.

P.V N° 2077 / 19

PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION

AFFAIRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE
ENTENDUE

MR D , G

RÉFÉRENCES

P. P 2077 BT

du 20 mars 1979

CE JOUR vingt quatre mars mil neuf cent soixante dix neuf
NOUS SOUSSIGNÉ(S), C , M , Adjudant, officier de Police Judiciaire

VU LES ARTICLES 16 à 19 et 75 du code de procédure pénale
DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

MR D , nous déclare à nouveau, à 17 heures 00 :

----- suite à ma déposition en date du 20 mars 1979, je viens
vous apporter les précisions suivantes que j'ai recueillies
dans la matinée du 21 mars au sujet du phénomène aperçu. -----
----- Je me suis donc rendu sur les lieux, c'est à dire à
l'aire et j'ai pris contact avec un habitant de
ce quartier. La foudre m'a t-il dit est tombée à 23 heures 10
sur un pylône de haute-tension qu'il m'a désigné et une
boule lumineuse énorme [comme un soleil] a subsisté pendant
environ deux minutes au dessus de ce poteau. -----
----- J'ai examiné ce pylône et n'y est découvert aucune
trace anormale. Il s'agit du pylône n° 15 de la ligne "
" à 36 K/W, ces indications sont portées
dessus. A ma connaissance ce phénomène électrique m'est tota-
lement inconnu. -----

Le 24 mars 1979 à 17 heures 15
lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste
et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue :

GROUPEMENT

↓

COMPAGNIE OU ESCADRON

UNITÉ

B. T.

P.V N° 2077 / 19

PROCÈS - VERBAL D'AUDITION

AFFAIRE ↓

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE
ENTENDUE

Mme D , A , née A

RÉFÉRENCES

P.V. 2077. B.T.

du 20 mars 1979

CE JOUR vingt neuf mars mil neuf cent soixante dix neuf

NOUS SOUSSIGNÉ(S), C , M , Adjudant, officier de police judiciaire

VU LES ARTICLES 16 à 19 et 75

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

Mme D , A , née A , le à
sans profession, demeurant
à , nous déclare, à 16 heures 45 :

----- Le 19 mars 1979, vers 23 heures 15, je me trouvais dans mon lit où je dormais, lorsque je me souviens avoir été réveillée par un bruit de tonnerre. A cet instant, mon mari est venu m'appeler pour le suivre près d'une fenêtre pour y voir un phénomène insolite. -----

--- Effectivement, pendant un court instant, sans précision aucune des secondes écoulées, j'ai aperçu une boule de feu de couleur blanchâtre, d'un volume assez conséquent que j'estime à 20 mètres de diamètre. Cette sphère se situait à une vingtaine de mètres du sol. J'ai également remarqué qu'une partie de cette boule progressait vers le sol puis la grosse lueur bleuâtre s'est éteinte complètement. -----

--- Au moment de ces faits un violent orage sévissait au dessus de , la lumière de notre villa n'était pas allumée. -----

--- Le mercredi 21 mars, mon mari s'est rendu sur les lieux et m'a raconté à son retour que des renseignements recueillis dans le voisinage il pourrait s'agir de la foudre qui s'était abattue dans la soirée du 19 sur un pylône de haute-tension.

--- Effectivement cette explication peut-être valable car le pylône en question est situé dans l'axe où j'ai remarqué cette sphère incandescente. -----

Le 29 mars 1979, à 17 heures 00
lecture faite par moi de la déclaration, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter, ou à y retrancher.

A signé au carnet de déclarations.

Aucune personne pouvant corroborer l'observation de Mr et Mme D ne s'est fait connaître aux divers services de police et de gendarmerie de et des environs.

Compte tenu de l'orage sévissant au moment des faits et la présence du pylône à haute tension; il s'agit vraisemblablement de manifestations d'électricité atmosphérique. Certaines se produisent au voisinage des lignes à haute tension et ont pu créer des confusions. Mais c'est surtout la foudre en boule qui peut être prise pour une soucoupe. Dans certains cas, peut se former une boule de quelques dizaines de centimètres, vivant quelques dixièmes de seconde à quelques minutes, diffuse, des couleurs variées, et pouvant émettre des petits éclairs ou des flammèches. Cette boule, ronde ou ovale peut évoluer lentement, descendre ou remonter le long des obstacles et terminer ses jours soit en explosant, soit en se résorbant sur place. Cette foudre en boule serait un plasma, c'est à dire une masse de gaz dont les atomes sont ionisés (ils ont perdu des électrons). Les points communs avec certains cas classiques d'O.V.N.I. sont frappants, en particulier la résorption sur place d'un boule de foudre peut donner l'impression d'un corps s'éloignant à très grande vitesse.

NOTA : un plan de situation est joint à la présente procédure. (Pièce N° 5/2077)

Fait et clos à , le 2 ~~nov~~ 1979

L'Adjudant C